

Réunion du Conseil général
du 23 novembre 2009

Motion relative au redécoupage de la carte des chambres régionales des comptes

Présentée par Monsieur Yves Ackermann,
Président du Conseil général,
Au nom des groupes politiques de la majorité départementale

Considérant le projet de redécoupage de la carte des chambres régionales des comptes qui impliquerait la suppression de la Chambre régionale des comptes de Besançon ;

Considérant que les chambres régionales des comptes, juridictions financières ayant pour principale vocation le contrôle des budgets des collectivités territoriales, sont des institutions indispensables pour garantir la légalité de l'utilisation des impôts locaux ;

Considérant, par conséquent, qu'elles ont un rôle essentiel à jouer pour donner de la crédibilité à l'utilisation des fonds publics par les élus et les administrations locales ;

Considérant, enfin, que ce projet du gouvernement vise, sans équivoque, à participer à un mouvement déjà ancien, qui consiste à délocaliser nos institutions régionales à Dijon, et ce au détriment de la proximité des institutions avec nos concitoyens.

En conséquence, le Conseil général réuni ce lundi 23 novembre 2009 :

- **appelle** le gouvernement à mettre un terme à son projet de réforme ;
- **rappelle** le rôle indispensable des chambres régionales des comptes pour maintenir une relation de confiance entre les élus et les citoyens ;
- **dénonce** la volonté du gouvernement et de sa majorité parlementaire de délocaliser à Dijon les sièges des administrations ayant autorité pour l'Etat en Franche-Comté ;
- **soutient** les initiatives des magistrats de la Chambre régionale des comptes de Besançon dans leurs démarches ;
- **appelle** les collectivités territoriales du Territoire de Belfort à délibérer dans les mêmes termes.



Yves Ackermann